

REGLEMENT JEU CONCOURS 2EME EDITION

1/ Objet du concours : Dans le cadre du **Marché de Noël de Tournefeuille** en date des 11 et 12 décembre 2021, l'association des Artisans, Commerçants et Professions libérales, **Made In Tournefeuille** organise un jeu concours intitulé « J'offre une carte de Noël ». Toutes les cartes seront exposées dans la salle du Phare le week-end du Marché de Noël et seront par la suite offertes aux aînés de la ville de Tournefeuille. Prévenez votre enfant que cette année il fera lui aussi un cadeau à un papi ou une mamie.

2/ Qui peut participer : Le concours est ouvert exclusivement aux enfants de la petite section de maternelle au CM2, 3 à 10 ans, domiciliés et/ou scolarisés sur la ville de Tournefeuille. L'association MIT se réserve le droit de communiquer âge et prénom de l'enfant sur les réseaux sociaux et le site internet madeintournefeuille.fr. La remise des prix aura lieu, en présence du Père Noël, le dimanche 12 décembre à 15h dans cette même salle du Phare avec goûter offert.

3/Comment participer : Les enfants doivent produire sur le support fourni que vous pouvez vous procurer dans les écoles ou chez les commerçants participants, une carte de NOEL à l'emplacement prévu.

- La carte devra être réalisée exclusivement par l'enfant candidat par tous moyens : feutres, crayons, peinture, gommettes, collage, etc..... Toute reproduction décalquée d'images existantes sera refusée.

- Chaque enfant sera limité à une seule participation et devra noter son prénom et son âge aux emplacements prévus. Les parents devront remplir la partie des coordonnées les concernant de façon lisible afin qu'ils soient prévenus. La présence du participant est préférable mais non obligatoire lors de la remise des prix, il sera contacté si absent.

- Une carte sans prénom ni âge et téléphone ne sera pas retenue pour le concours.

- Le support est à retirer chez les adhérents participants ou dans les écoles de Tournefeuille.

4/Où déposer la carte : La carte confectionnée devra être obligatoirement déposée chez les commerçants adhérents à l'association et participants à l'opération du 08 novembre au 07 décembre 2021 inclus. La liste des commerçants est visible sur ce support, sur le site www.madeintournefeuille.fr et la page Facebook de Made In Tournefeuille. Tous les professionnels inscrits offrent un ou plusieurs lots en nous les remercions de cette initiative.

5/Jury du concours et critères de décision : Le jury qui examinera les réalisations de vos enfants est composé de 2 membres du bureau et 5 adhérents. Chaque membre du jury devra désigner deux vainqueurs par âge, soit 16 enfants, les cartes gagnantes seront celles ayant récoltés le plus de voix.

6/Droit à l'image : L'association **Made In tournefeuille** se réserve le droit d'exploiter les réalisations de vos enfants dans le cadre de ce concours, notamment en vue de les utiliser comme supports de communication autour des activités commerciales et/ou de la valorisation du commerce de la ville. L'association est libre de disposer et de procéder à sa numérisation ou photographie en vue de le publier sur les supports média de communication (Google, Facebook ou tout autre support internet). Lors de la transmission de leurs réalisations à l'association en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents (ou responsables légaux) acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle. Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents (ou responsables légaux) au titre de sa participation au concours.

La participation à ce jeu concours vaut acceptation du présent règlement.

